

5
(
ETABLISSEMENT MONTAUBAN
400 Avenue André Bonin
BOY DIFFUSION
81000 MONTAUBAN
Tél : 05 63 22 00 28 Fax :
email : montauban@boy-diffusion.fr Siret : 39971637200061

SA au capital de 2 000 000 euros RCS : Toulouse 599 116 111
ID TVA : FR14 199 116 111

L'AUTHENTIQUE COIFFURE
COLON AMANDINE
4 RUE DU LAC DE LERGNE
46090 ARCAMBAL

Livré à :
L'AUTHENTIQUE COIFFURE
COLON AMANDINE
4 RUE DU LAC DE LERGNE
46090 ARCAMBAL

Facture

Echéance le 30/12/2025 Paiement : LCR 30 Jours Fin de Mois
Transporteur : CYC LOGISTIQUE Page 1/1

Date		Numéro pièce		Client		Votre référence		Commercial			R42	
18/11/2025		1422638		CB042654				FREDERIC JAULHAC				
Référence		Désignation				Quantité	Prix brut	Remise	Prix net	Montant HT	TVA	
		Bon de livraison n° 257027 du 18/11/2025										
106015-20VOL		SUBTIL OXYDANT 3000ML 20VOL				3,00	16,27		16,27	48,81	1	
106015-20VOL		SUBTIL OXYDANT 3000ML 20VOL				1,00	16,27	100,00%			1	
		Total Bon de livraison				48,81						
		RECAPITULATIF										
		Produits Techniques					48,81					

Clause de réserve de propriété

La société reste propriétaire de la marchandise livrée à compter du jour de livraison jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix de vente, les risques de la marchandise incombant néanmoins au destinataire, dès la mise à disposition de celle-ci. Ne constitue pas des paiements, la remise de traites ou de tous titres créant une obligation de payer. En conséquence, en cas de non-paiement, la société est en droit d'effectuer ou de faire effectuer la reprise de la marchandise à la charge du destinataire.

Cette clause fait partie intégrante de nos conditions générales de vente.

Conformément aux articles 441-6 et D411-5 du code du commerce, tout retard de paiement entraînera des pénalités de retard exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire, au taux fixé à trois fois le taux de l'intérêt légal. Tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Règlement par virement, merci de rappeler votre code client en référence
IBAN : FR76 3000 4024 9700 0109 6874 877
BIC-ADRESSE SWIFT : BNPAFRPPXXX

A découper et joindre à votre règlement par chèque
Net à Payer : 58,57EUR au plus tard le 30/12/25
Client : CB042654 Facture : 1422638 du 18/11/2025
SAS BOY DIFFUSION TOULOUSE